



Mairie de Saint-Lanne
Tel 05 62 3170 43
mairie.stlanne@orange.fr
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 MARS 2024 A 20H00

En application des articles L.2121.7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Etaient présents, les conseillers municipaux :

BAMFORTH John - CAPMARTIN Francis - CAYROLLE Odile - CIBIN Corinne - FRANCOIS Bruno - MAURINO Philippe - SANTACREU Sandrine

Etaient excusés : BITOUN Danièle - HASELDEN Rodrick (procuration à BAMFORTH John) - PASCUAL Elisabeth

M. BAMFORTH John a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de Gestion 2023, du Compte Administratif 2023
- Affectation des Résultats 2023
- Vote du Taux des Taxes pour 2024
- Vote des subventions pour 2024
- Vote du Budget Primitif 2024
- Echange Chemin Rural de Plantabroc
- Vente Chemin Rural d'Armenlane
- Questions diverses

1) Approbation du Compte de Gestion 2023, du Compte Administratif 2023

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 se décompose ainsi :

Fonctionnement	+ 252 949, 44 €
Investissement	+ 12 205,45 €

	+ 265 154,89 €

Après avoir donné lecture du compte administratif en l'expliquant aux chapitres, le Maire demande à M. John BAMFORTH, adjoint au Maire délégué au budget de faire procéder au vote. A l'unanimité (le Maire ne prend pas part au vote), le conseil vote le compte administratif 2023.

Le compte de gestion 2023 est présenté au Conseillers.

Le Conseil déclare que le compte de gestion, dressé par le receveur est conforme au compte administratif est visé et certifié conforme. Il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Affectation des Résultats 2023

Le Conseil décide à l'unanimité de reporter les excédents au budget 2024, soit 252 949,44 € en recettes de fonctionnement au compte 002 et 12 205,45 € en recettes d'investissement au compte 001.

3) Vote du Taux des Taxes pour 2024

Mme le Maire propose de reconduire les taux de taxes appliqués en 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux respectifs des contributions directes communales :

- 33,31 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- 27,44 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties ;
- 10,90 % pour la Taxe d'Habitation (applicable pour les résidences secondaires).

4) Vote des subventions pour 2024

Le Conseil Municipal décide de maintenir les conditions d'attribution décidées en 2020 pour les subventions 2024, à savoir de ne financer que les associations communales qui organisent des manifestations ou qui interviennent directement dans la commune.

Les élus analysent les demandes de subventions reçues et attribuent, à l'unanimité, les montants annexés au tableau ci-joint.

5) Vote du Budget Primitif 2024

Conformément à la Loi Engagement et Proximité, l'état annuel des indemnités des élus 2023 est communiqué avant la présentation du budget primitif.

Mme le Maire présente le budget primitif au chapitre.

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité (v. détail en annexe).

Il est équilibré en fonctionnement à 357 927,44 € et en investissement à 306 891,89 € en tenant compte de l'affectation des résultats 2023.

Le Maire est autorisé à déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour financer l'aménagement de l'espace stabilisé et perméable à proximité de l'église, au cœur du village.

6) Echange Chemin Rural de Plantabroc

M. Jacques MAUMUS demande à la municipalité la possibilité de régulariser de Chemin de Plantabroc qui a été dévié sur une partie dans sa propriété.

M. MAUMUS a pour projet de vendre une partie de ses terres et il souhaite clarifier la situation auparavant.

Mme le Maire propose deux solutions : soit une vente qui entraînerait l'aliénation du chemin rural, soit un échange pour régulariser le chemin actuel.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte de régulariser la situation par un échange et autorise le Maire ou un adjoint en cas d'empêchement à effectuer les démarches nécessaires sachant que les frais de géomètre, notaire et l'ensemble des frais annexes seront à la charge de M. MAUMUS, demandeur. La valeur des parcelles est fixée à 3 200 €/Ha.

7) Vente Chemin Rural d'Armenlane

Le 13 avril 2022, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la vente de la parcelle B183 à M. Xavier POUCHAN-LAMAYSOUETTE et la parcelle B184 à M. Eric OULIÉ.

Or, M. Xavier POUCHAN-LAMAYSOUETTE vient d'acheter la propriété de M. Eric OULIÉ et il convient de vendre directement la parcelle B 184 à M. Xavier POUCHAN-LAMAYSOUETTE

Le Conseil autorise le Maire ou un adjoint en cas d'empêchement à effectuer les démarches pour régulariser cette situation. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil :

- constate préalablement la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées B 183 et 184 sises à St-Lanne, justifiée par l'interruption de toute mission de service public,

- approuve leur déclassement du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal,
- approuve la procédure de cession des parcelles cadastrées B 183 et 184 au profit de M. Xavier POUCHAN-LAMAYSOUETTE, pour une valeur de 400,64 €,
- autorise Madame le Maire, ou un adjoint en cas d'empêchement, à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette vente par-devant Me CHAUCHET, notaire à LEMBEYE.

8) Questions diverses

- Les élections européennes se tiendront le Dimanche 9 juin 2024.
La tenue du bureau de vote sera organisée dès que les modalités seront connues.
- La journée d'entretien du chemin de randonnée est organisée le Samedi 23 mars 2024.
RDV au foyer à 8h30 pour le café et l'organisation de la matinée. Un repas est prévu le midi pour les bénévoles.
- La réunion avec les associations communales s'est déroulée le 20 février. Elle permet aux responsables de chaque association d'établir un calendrier cohérent et d'échanger entre eux et avec la municipalité.
- Les travaux pour l'arrivée de la fibre côté ouest du village sont en attente de la liaison depuis Madiran. Nous espérons un déploiement rapide.
- La Mairie est désormais raccordée à la fibre et bénéficie d'une plus grande fluidité dans le débit internet. Notre électricien nous a permis de tester des prises CPL pour emmener la fibre au Foyer et à la salle de réunion et cela fonctionne. Nous devons prochainement tester un rétroprojecteur afin de s'assurer qu'il sera possible de diffuser un match en direct par exemple.
- Bilan repas communal : De nombreux retours positifs.
- 12 Juillet 2024 : Le Tour de France passera à Saint-Lanne depuis Maumusson par la route de Riscle puis partira vers Madiran par la RD48. Les habitants seront avertis des accès fermés.
- La reprise des concessions en état d'abandon au cimetière est désormais terminée.
- Le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2023 pour finaliser l'échange du Chemin de RICAU contre des parcelles appartenant à Alain BRUMONT le long du Chemin de Menjarres. Elle rappelle que ce dossier date du début des années 2000 et qu'une enquête publique a donné un avis favorable pour cet échange. Les élus, à la majorité (deux abstentions) demandent qu'un droit de passage pour des randonneurs soit prévu, matérialisé et mentionné sur l'acte d'échange notarié concernant le chemin de Ricau.
- Le SDE65 a donné son accord pour remplacer les 3 tronçons restants de fils nus par du torsadé sécurisé. En 2024, le réseau « Bret » sera remplacé, et en 2025, « Coulané » et « Le Halié ».
- Le Conseil Départemental pose actuellement des bordures afin de renforcer les accotements dans les virages de la Route du Bergons qui mène au village, côté ouest. Il prévoit également une réfection de la chaussée de la RD48, route de Viella.
- Les travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension au village sont terminés. ENEDIS prévoit le raccordement au réseau le 22 mars.
- Corinne CIBIN informe que le Comité des Fêtes organise un concert à l'église le vendredi 27 septembre avec le Chœur d'Hommes « Vaya con Dios ». Elle fait part de sa satisfaction pour l'organisation d'un événement dans notre église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire
Sandrine SANTACREU



Le secrétaire
John BAMFORTH

COMPTE ADMINISTRATIF/COMPTE DE GESTION 2023 SAINT LANNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	40 859,87 €	70 Produits des services	0,00 €
		Concession cimetière	70311 0,00 €
012 Charges de personnel	0,00 €	RODP ERDF	7032 0,00 €
		Remboursement de frais	7087 0,00 €
65 Autres charges courantes	22 742,73 €	73 Impôts et taxes	58 351,92 €
65311 Elus indemnités	14 446,76 €	Impôts Locaux TH TFB TFNB	731 46 443,00 €
65313 Elus Cotisations de retraite FONPEL IRCANTEC	1 540,64 €	<i>Sans hausse</i>	
65315 Elus Formation	146,04 €	FPIC	73223 1 512,00 €
6558 Service Départemental d'Incendie	3 899,29 €	Taxe Additionnelle Droits de Mutation	7381 10 396,92 €
6558 Organismes de regroupement.	860,00 €	74 Dotations	44 836,95 €
65748 Associations Dt Privé	1 850,00 €	Dotation forfaitaire DGF	7411 21 562,00 €
		Dotation solidarité rurale fraction 1	74121 4 853,00 €
66 Charges financières	3 082,30 €	Dotation nationale de péréquation	74127 1 214,00 €
66111 Intérêts de la dette	3 082,30 €	Dotation aux élus locaux	742 6 276,00 €
		Etat Compensation TF	74834 1 044,00 €
6748 Autres Charges exceptionnelles	0,00 €	Etat Compensation TH	74835 0,00 €
		Autres attributions RODP	7488 7 294,11 €
042 Dotations aux amortissements	282,00 €	FCTVA	744 2 359,84 €
681-042 amortissement SDE et AEP	282,00 €	Autres participations	74718 234,00 €
		Dotation recensement	7484 0,00 €
014 reversement de fiscalité	17 612,00 €	75 Revenus des loyers	11 704,00 €
739118 prélèvement remboursement taxes	1 374,00 €	Loyers	752 11 704,00 €
739221 reversement sur FNGIR	15 226,00 €	76 Revenus financiers	2,46 €
739211 AC versée à la CCAM	1 012,00 €	Intérêts parts sociales	7688 2,46 €
Total des dépenses 2023	84 578,90 €	77 Produits exceptionnels	7788 0,00 €
		77-042 Neutralisation amortissement SDE	7768 0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	Total des recettes 2023	114 895,33 €
	84 578,90 €	002 Part du résultat de fonctionnement	222 633,01 €
		2022 utilisé en fonctionnement	337 528,34 €
Résultat 2023	30 316,43 €		
Résultat antérieur	222 633,01 €		
SOIT EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2023	252 949,44 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
			021	Excédent de fonctionnement prévisionnel 2022	0,00 €
16	Capital de la dette	9 088,59 €			
	Prêts bancaires	1641 8 608,59 €			
	Cautions	165 480,00 €	1068	Excédent de fonctionnement 2022 affecté en investissement	0,00 €
	Chapitre 204	0,00 €			
	SDE Renforcement réseaux	20412 0,00 €	10222	FCTVA	10222 5 179,22 €
	Chapitre 21	2 472,60 €	10226	Taxe Aménagement	10226 0,00 €
	Installation stores Salle réunion	2131 1 870,00 €	165	Cautions	165 960,00 €
	Achat Sono	2188 602,60 €	040	Dotations aux amortissements	282,00 €
				280412- 040 Amortissement SDE	282,00 €
198	Neutralisation des amortissements	198		Subventions	1 745,75 €
				FAR Département 2022	132 1 020,00 €
				Préfecture	1313 332,25 €
				FRI Région	132 0,00 €
				Amendes de Police CD65	1342 393,50 €
	Total des dépenses 2023	11 561,19 €		Total des recettes 2022	8 166,97 €
	(Restes à réaliser dépenses pour BP 2024)	4 963,01 €	001	Excédent d'investissement 2022	15 599,67 €
				(Restes à réaliser Recettes 2023)	0,00 €

Résultat 2023	-3 394,22 €
Résultat antérieur	15 599,67 €
Résultat cumulé	12 205,45 €
RESTES A REALISER DEPENSES ENGAGES 2023	4 963,01 €
RESTES A REALISER RECETTES ENGAGEES 2023	0,00 €

Soit au 31/12/2023, un ensemble excédentaire de 252 949,44 € + 12 205,45 € = 265 154,89 €

SUBVENTIONS 2024 ACCORDEES PAR LA MUNICIPALITE

SUBVENTIONS DEMANDEES 2024	SUBVENTIONS VERSEES 2023	MONTANT 2024
Comité des fêtes : 1 000 €	1000	1 000,00 €
Théâtre for rêveurs : 0 €	0	demande non reçue
Société de Chasse : 350 €	350	350,00 €
Autour du Saget : 150 €	150	150,00 €
Amicale des pompiers Riscle	100	100,00 €
Coopérative scolaire Madiran	100	100,00 €
Louveterie 65	50	50,00 €
FNACA Comité Maubourguet-Castelnau	100	100,00 €

BUDGET PRIMITIF 2024 SAINT LANNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	92 936,00 €	70 Produits des services	100,00 €
		Concession cimetière	70311 100,00 €
		RODP ERDF	7032 0,00 €
65 Autres charges courantes	25 323,00 €	73 Impôts et taxes	54 500,00 €
65311 Elus indemnités	15 000,00 €	Impôts Locaux TH TFB TFNB	731 45 000,00 €
65313 Elus Cotisations et retraite FONPEL	2 000,00 €	<i>Sans hausse</i>	
65315 Elus Formation DIF	300,00 €	FPIC	73223 1 500,00 €
6553 Service Départemental d'Incendie	4 023,00 €	Taxe Additionnelle Droits de Mutation	73224 8 000,00 €
6558 Autres contributions	1 000,00 €		
65748 Associations Dt Privé. Voir détail	3 000,00 €	74 Dotations	40 376,00 €
66 Charges financières	3 000,00 €	Dotation forfaitaire DGF	7411 20 000,00 €
66111 Intérêts de la dette	3 000,00 €	Dotation solidarité rurale fraction 1	74121 4 500,00 €
681 Dotation aux provisions	1 077,00 €	Dotation nationale de péréquation	74127 1 200,00 €
042 Dotations aux amortissements	287,00 €	Dotation aux élus locaux	742 6 000,00 €
681-042 amortissement SDE	287,00 €	FCTVA fonctionnement	744 1 676,00 €
681 Dotation aux amortissements	0,00 €	Etat Compensation TF	74834 1 000,00 €
014 reversement de fiscalité	17 238,00 €	Autres attributions	7488 6 000,00 €
739221 reversement sur FNGIR	15 226,00 €	75 Revenus des loyers	10 000,00 €
739211 AC versée à la CCAM	1 012,00 €	Loyers	752 10 000,00 €
739118 Autre reversement	1 000,00 €	Autres produits divers	7588 0,00 €
		76 Revenus financiers	2,00 €
		Intérêts parts sociales	7688 2,00 €
		77 Produits exceptionnels	0,00 €
		Produits exceptionnels divers	7768 0,00 €
		042 Opérations d'ordre	0,00 €
		Neutralisation des amortissements	7768 0,00 €
Total des dépenses 2024	139 861,00 €	Total des recettes 2024	104 978,00 €
023 Excédent de fonctionnement prévisionnel 2024	218 066,44 €	002 Part du résultat de fonctionnement 2023 utilisé en fonctionnement	252 949,44 €
	357 927,44 €		357 927,44 €

Résultat SF de clôture à affecter		252 949,44 €	Affecté ainsi	1068	0,00 €
Résultat SI à reprendre		12 205,45 €		002	252 949,44 €
Montant des RAR Dépenses		4 963,01 €		001	12 205,45 €
Montant des RAR Recettes		0,00 €			

BUDGET VOTE AU CHAPITRE

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			021	Excédent de fonctionnement prévisionnel 2023	218 066,44 €
16	Capital de la dette	9 960,00 €	001	Excédent d'investissement 2023	12 205,45 €
	Prêts bancaires	1641 9 000,00 €			
	Cautions	165 960,00 €	1068	Excédent de fonctionnement 2023 affecté En investissement	0,00 €
040	Dotations aux amortissements	0,00 €			
	Neutralisation des amortissements	198 0,00 €	10222	FCTVA 2022	3 073,00 €
	Chapitre 20	0,00 €	10226	Taxe d'aménagement	300,00 €
			165	Cautions	960,00 €
	Chapitre 21	291 968,88 €			
	Bâtiments publics	2131 50 000,00 €	040	Dotations aux amortissements	287,00 €
	Compteur chauffage salle réunion	960,00 €	2804182-	040 Amortissement SDE	287,00 €
	Démoussage église	7 400,00 €			
	Logements	2132 10 000,00 €			
	Voirie	2151 80 000,00 €			
	Parking et accès église	73 000,00 €			
Matériel et outillage de voirie	2156 33 000,00 €		Subventions demandées		72 000,00 €
	Réserves incendie et poteau	30 000,00 €			
	Panneaux route barrée et inondée	800,00 €	FAR CD65 enfouissement	1323 22 000,00 €	
Autres matériel et outillage	2158 5 000,00 €		60 % compteur, démoussage église, panneaux, scène, projecteur Parking financé sur 2 années		
	Agrandissement scène	2 200,00 €	Région	1322 12 000,00 €	
	Matériel informatique	2183 2 000,00 €	20 % parking		
	Rétroprojecteur + écran	1 200,00 €	DETR Préfecture	1321 38 000,00 €	
	Mobilier	2184 5 000,00 €	80 % réserves incendie		
	Réserve	2188 106 968,88 €	25 % parking		
	Restes à réaliser	4 963,01 €	Restes à réaliser		0,00 €
		306 891,89 €			306 891,89 €